

## CHARTRE D'UTILISATION DE L'OUTIL INFORMATIQUE ET D'INTERNET

***Entre : le Lycée international français de Vilnius représenté par son Directeur, ci-après dénommé l'établissement, d'une part, et : l'élève, le personnel enseignant et administratif, les personnels techniques, ci-après dénommé l'utilisateur, d'autre part***

### **1. PREAMBULE**

- 1.1 La présente charte a pour objectif de sensibiliser et de responsabiliser les différents partenaires et s'inscrit dans le cadre des textes en vigueur.
- 1.2 L'usage des TICE (Technologies de l'information et de la Communication pour l'Education) dans l'établissement n'a pas lieu en-dehors du droit ; l'utilisateur est tenu de respecter la législation en vigueur.
- 1.3 L'établissement met internet à disposition dans le cadre d'activités non personnelles, pédagogiques et éducatives uniquement.
- 1.4 La diffusion de la charte aura lieu par l'intermédiaire du personnel éducatif, la charte faisant partie du règlement intérieur.
- 1.5 L'utilisation de l'outil informatique, quelle que soit l'activité, se fait toujours sous la responsabilité d'un adulte membre de la communauté éducative.

### **2. DESCRIPTIONS DES SERVICES OFFERTS ET DES DROITS DES UTILISATEURS**

- 2.1 L'établissement fait bénéficier l'utilisateur d'un accès au système : internet, intranet et espace personnel de stockage. Cet accès est soumis à l'approbation de la charte par l'utilisateur ; s'agissant de personnes mineures, elle doit être signée par la ou les personnes majeures les représentants.
- 2.2 Chaque utilisateur est doté d'un compte d'accès au système ainsi que d'un espace de travail personnel.
- 2.3 Les droits d'accès sont personnels, incessibles et temporaires ; chaque utilisateur est tenu pour responsable de ses codes d'accès et ne doit jamais les révéler.
- 2.4 Un historique est consultable à tout moment par l'administrateur du réseau dans le cadre de la législation lituanienne. Il permet de vérifier les sites visités par l'utilisateur.
- 2.5 L'établissement s'efforce, dans la mesure du possible, de maintenir accessible le service mais n'est tenu à aucune obligation d'y parvenir. L'établissement peut donc interrompre l'accès, notamment pour des raisons de maintenance ou pour toute autre raison technique.
- 2.6 L'établissement s'oblige à respecter toutes les règles protectrices des intérêts des tiers et de l'ordre public, à prévenir ou à faire cesser toute violation des droits d'un tiers et à informer les autorités publiques des activités illicites qu'il pourrait constater.
- 2.7 L'utilisation du courrier électronique ne peut se faire que dans le cadre d'objectifs scolaires.

### **3. DEVOIRS ET OBLIGATIONS DES UTILISATEURS**

Respect de la législation. L'utilisateur s'engage à respecter la législation en vigueur, rappelée de manière non exhaustive dans la liste suivante :

- 3.1 Respect d'autrui, de la propriété intellectuelle et des valeurs humaines et sociales ; respect du droit à l'image.
- 3.2 Il est interdit de consulter ou de publier des documents :
  - Portant atteinte à la vie privée ;
  - A caractère diffamatoire, injurieux, obscène, raciste ;
  - A caractère pédophile ou pornographique ;
  - Incitant aux crimes, aux délits et à la haine ;

- En vue d'une transaction commerciale

Respect des locaux, du matériel et du système

3.3 L'utilisateur s'engage à effectuer une utilisation rationnelle et loyale des services, afin d'en éviter la saturation ou leur détournement à des fins personnelles.

3.4 L'utilisateur s'engage à prendre soin du matériel et des locaux.

3.5 Les élèves doivent demander l'autorisation avant d'imprimer un document ; chaque utilisateur se limitera aux impressions à caractère pédagogique.

3.6 L'utilisateur s'engage à

- Ne pas interrompre le fonctionnement du réseau ou d'un des systèmes connectés.
- Ne pas modifier les paramètres (menus, icônes, fond d'écran, etc.)
- Ne pas effacer ou modifier le travail d'autrui.
- Ne pas installer ou télécharger des programmes.
- Ne pas introduire de virus.
- Ne stocker que des informations d'ordre pédagogique.

#### 4. SANCTIONS

Le non-respect de la charte pourra donner lieu aux sanctions suivantes : suspension de l'accès aux services, sanctions disciplinaires prévues au règlement intérieur. Le non-respect de la législation en vigueur pourra donner lieu à des sanctions pénales ;

NOM : .....

Prénom : .....

Classe : ..... au Lycée international français de Vilnius

***Je reconnais avoir pris connaissance de la charte informatique et je m'engage à la respecter sous peine de voir s'appliquer les sanctions prévues au dernier paragraphe.***

Date : .....

Signature (Signature des parents pour les mineurs)